

AR Prefecture

République Française

006-210601316-20210625-D2021_10-DE

Reçu le 21/07/2021

Publié le 21/06/2021

Département des Alpes

Maritimes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en
exercice : 7
présents : 4
dont représentés : 2
votants : 6

Séance du 25 juin 2021

Date convocation :
21/06/2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-cinq juin à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Maire.

Date d'affichage :
21/06/2021

Présents : Mme BONNARD Florence, M. CONSTANT Ivan, M. POU Jean-Pierre
Excusé : M. PETITHOMME Raphaël a donné pouvoir à M JJ BAYONNE
JUBEAUX Sébastien a donné pouvoir à BONNARD Florence
FERRARO Noël

Mme Florence BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2021-10

Le conseil municipal, réunit sous la présidence de Jean Jacques Bayonne, Maire,

Objet :

*Affectation du résultat de
l'exercice 2020*

Après avoir examiné les comptes administratifs du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| AFFECTATION du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A – Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit): - budget commune | 2 176.67 € |
| B – Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif N-1, - budget commune | 234 764.99 € |
| C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) - budget commune | 245 941.66 € |

AR Prefecture

006-210601316-20210625-D2021_10-DE
Reçu le 21/07/2021
Publié le 21/07/2021

Investissement

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| D – Solde d'exécution - budget commune | 62 881.23 € |
| TOTAL | |
| E – Solde des restes à réaliser d'investissement (uniquement pour budget de la commune) | -125 480.56 € |
| Besoin de financement : F = D + E | -62 599.33 € |
| AFFECTATION | 245 941.66 € |
| affectation en réserves R 1068 en investissement : | 62 599.33 € € |
| H - report en fonctionnement R 002 | 183 342.33 € |

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent l'affectation de résultat proposée

Votes pour : 6
Vote contre : 0
Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE le jour, mois et an susdits

Le Maire
Jean Jacques BAYONNE

